

La base d'observation des accidents BAOBAC

Depuis 1995, l'Observatoire met à disposition les résultats de son enquête sur les accidents corporels dont sont victimes l'année précédente les élèves lors de leurs activités scolaires.

Réalisée grâce à l'implication des établissements volontaires, cette base de données s'apparente à un vaste échantillon et ne doit en aucun cas être confondue avec un recensement exhaustif des accidents. Elle constitue un outil d'observation permettant de repérer certaines circonstances «à risques» et d'alerter les autorités responsables ou les usagers en cas de besoin.

L'Observatoire ne prend en compte que les accidents ayant eu pour conséquence, a minima, un acte médical (consultation, soin, radio...) mais ne recense pas les accidents de circulation.

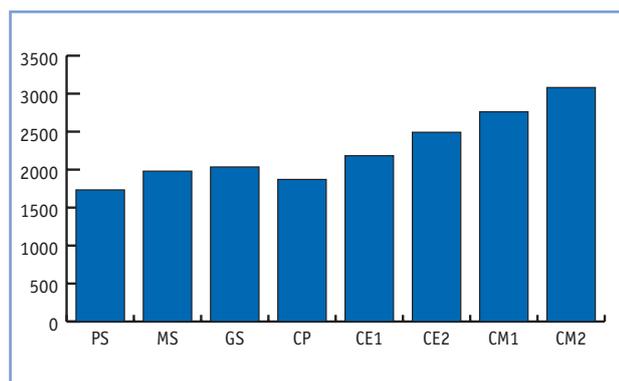
La méthode pour l'année 2009/2010

Les déclarations sont effectuées sur les formulaires de chaque niveau d'enseignement disponibles sur le site de l'Observatoire. Au niveau du primaire, l'enquête est renseignée dans les écoles ou par les inspections académiques. Les établissements secondaires et les établissements d'enseignement supérieur saisissent directement sur le site de l'Observatoire chaque dossier d'accident.

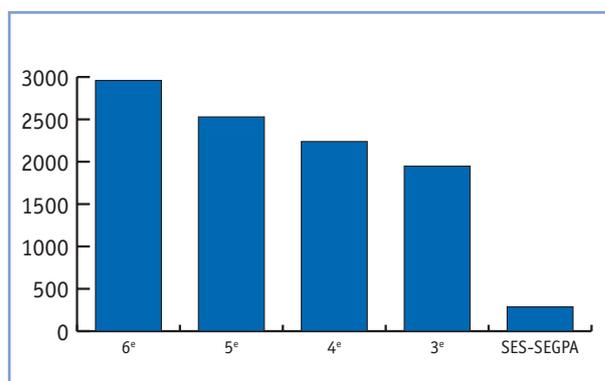
La remontée des informations

Cette année, 38 801 dossiers ont été saisis dans la base BAOBAC. 18 841 concernent les accidents survenus dans les écoles, 16 930 dans les établissements secondaires de l'éducation nationale et 2 220 dans les établissements agricoles.

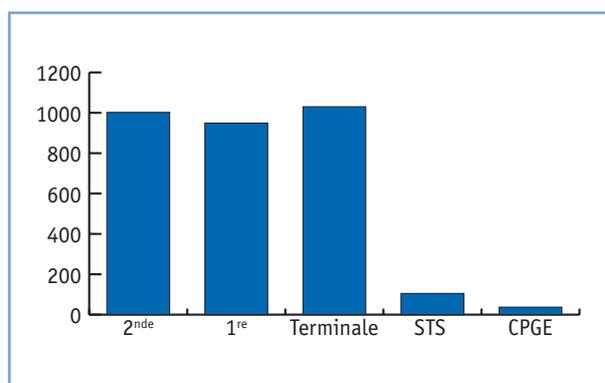
Les accidents par niveau



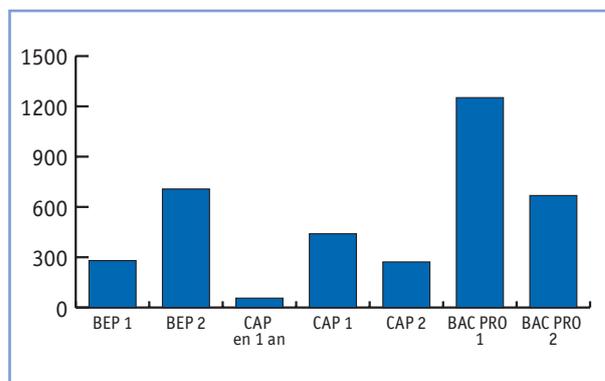
Primaire - Education nationale



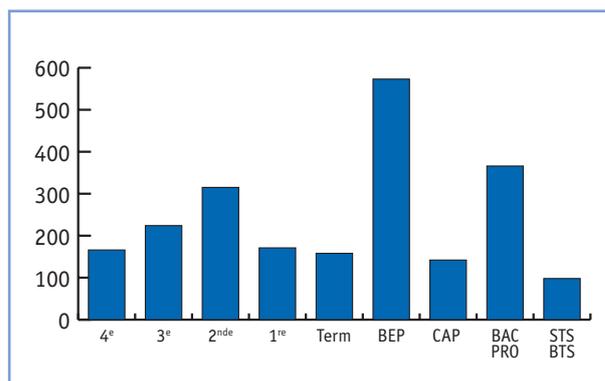
Collège - Education nationale



Lycée - Education nationale



Lycée professionnel - Education nationale



Lycée agricole - Ministère chargé de l'agriculture

Les accidents mortels

Comme chaque année, le secrétariat général de l'Observatoire a interrogé les inspections académiques et les directions régionales de l'agriculture et de la forêt afin de recenser les accidents mortels et les circonstances dans lesquelles ils ont eu lieu.

L'Observatoire n'est pas toujours informé de certains de ces décès qui peuvent survenir plusieurs jours ou plusieurs semaines après l'accident scolaire. Par ailleurs, rappelons que les décès liés à la circulation et aux transports, comme le tragique accident du bus scolaire survenu en Italie le 16 février 2010, ne sont pas pris en compte.

L'Observatoire a eu connaissance de 8 accidents mortels survenus lors de l'année scolaire 2009/2010 :

- Un écolier de 7 ans est décédé suite à un malaise cardiaque survenu dans la piscine, lors d'une séance de natation.

- Un collégien de 11 ans est décédé d'un arrêt cardiaque. L'enfant était porteur d'un handicap moteur et avait des troubles respiratoires.

- Une collégienne de 15 ans est décédée à la suite d'un cross dans son établissement. Elle n'avait aucun antécédent médical connu.

- Une collégienne de 13 ans est décédée suite à une chute lors d'un combat de judo dans la salle de sport. Elle n'avait pas d'antécédent médical connu.

- Un collégien, âgé de 16 ans est décédé lors d'un test d'effort pour intégrer une filière bac professionnel.

- Un lycéen de 17 ans est décédé suite à un malaise cardiaque, au cours d'un entraînement de handball. Il n'avait aucun antécédent médical connu.

- Un lycéen de 20 ans a fait une chute mortelle d'une falaise lors d'une épreuve de course de montagne comptant pour le baccalauréat.

- Une jeune fille de 26 ans en formation BP est décédée d'une embolie pulmonaire. Elle avait été victime d'une chute lors du débouillage d'un cheval. La relation directe de ce décès avec l'accident n'est cependant pas avérée.

Si certains de ces décès sont la conséquence d'un événement accidentel tel que le définit le droit, d'autres ont leur origine dans un état pathologique antérieur, pas toujours connu par les familles elles-mêmes ou par les responsables des établissements.

Le décès d'un enfant n'est jamais acceptable, mais il l'est d'autant moins que la connaissance d'un antécédent pathologique grave aurait peut être pu éviter le drame.